



Centre de diagnostic  
de la femme et de l'enfant

## Docteur Laurent BIDAT

Gynécologue Obstétricien

Diplômé d'échographie en gynécologie obstétrique

Coordonateur du Centre Pluridisciplinaire de Diagnostic Prénatal  
Léonard de Vinci Colombes-Argenteuil-Pontoise

32-34 rue au Pain  
78100 ST GERMAIN EN LAYE  
Tel : +33 1 72 10 03 40  
Fax : 01 85 39 01 34  
Contact@centreechographie.com  
www.centreechographie.com  
www.doctolib.fr

### **Si vous êtes de groupe Rhésus négatif et le père de votre enfant à naître de groupe Rhésus positif.**

(Ceci ne vous concerne pas, si vous êtes de groupe Rhésus positif, quelque soit le groupe Rhésus du père de votre enfant)

Au cours de la grossesse, certains événements (saignements, choc, accident, amniocentèse...) peuvent favoriser le passage d'une petite quantité du sang de votre enfant dans votre circulation sanguine.

Si votre enfant a hérité du groupe Rhésus D positif de son père, le passage d'un peu de son sang dans votre circulation peut conduire à la production d'anticorps anti-RhD. Ces anticorps que vous fabriquez, malgré vous, peuvent passer la barrière placentaire et aller détruire les globules rouges de votre enfant: c'est l'allo-immunisation foeto-maternelle Rhésus D.

Pour éviter cette immunisation Rhésus D, les professionnels de santé vont vous proposer de vous injecter une dose d'immunoglobulines anti-RhD pour éliminer les globules rouges de votre enfant qui auraient pu passer dans votre circulation.

Ce traitement préventif vous sera proposé au début du 3ème trimestre de grossesse (28SA) ou après un événement qui ait pu favoriser le passage des globules rouges Rhésus D positif de votre enfant dans votre circulation.

Pour être efficace cette injection d'immunoglobulines anti-RhD doit avoir lieu dans les 72h qui suivent l'évènement suspect.

A la naissance, si le groupe sanguin de votre enfant est Rhésus D positif, vous recevrez aussi une nouvelle dose d'immunoglobulines anti-RhD.

Les immunoglobulines anti-RhD d'origine humaine sont obtenues à partir de dons de sang. Du fait des nombreux traitements appliqués, le risque de transmission infectieuse est extrêmement faible.

Il est possible, en vous faisant une simple prise de sang, de déterminer le groupe Rhésus de votre enfant à naître par une analyse génétique de l'ADN foetal qui circule dans votre sang.

Si votre enfant à naître est de groupe Rhésus négatif une exposition inutile à ce produit dérivé du sang pourra être évitée.

En 2015 cet examen n'est pas prise en charge par les organismes sociaux (alors que les injections d'immunoglobulines anti-RhD le sont), il restera donc à votre charge.